



Six Fours les Plages, le 23 juillet 2021

MAIRIE DE  
SIX-FOURS-LES-PLAGESSERVICE : D.R.H.  
drh@mairie-six-fours.fr  
Tél : 04.94.34.93.25  
Fax : 04.94.26.19.05  
N/Réf. : JSV/MPS/DC/NB/CHG/**APPEL A CANDIDATURE**  
**EXTERNE (H/F)****Agent chargé de la Suppléance du Gardiennage****SERVICE : Résidences Autonomie Lelièvre et Faraut et bâtiment Mistral****Contrat : En fonction des besoins de service ou des absences****Rattachement Hiérarchique :**

- Responsable de la Résidence Autonomie Lelièvre et Faraut
- Responsable de la Résidence Autonomie Mistral et de la Résidence Sociale Mistral

**Spécificité d'intervention des gardiens suppléants :**

Au pied levé, en urgence, quelques jours par mois.

**Pass sanitaire obligatoire.****MISSIONS :**

Assurer le remplacement du gardien titulaire (sécurité des locaux et des résidents, divers).

***Attention*** : *Le bâtiment Mistral regroupe la Résidence Autonomie Mistral et la Résidence Sociale Mistral accueillant un public mixte.***1 - Assurer la sécurité des locaux et des abords de la résidence :**

- Ouverture et fermeture des locaux
- Surveillance des locaux
- Assurer la rotation des conteneurs d'ordures ménagères
- Assurer la propreté des abords de la Résidence Autonomie, si besoin ponctuel le week-end et les jours fériés
- Vérification du bon fonctionnement des alarmes incendie et sorties de secours

**2 - Gérer les besoins des résidents :**

- Répondre aux appels-malades des résidents de la Résidence Autonomie (en cas d'incident prévenir la famille, les secours : pompiers, médecin... et procéder aux premiers secours)
- Pour l'ensemble de l'établissement : gérer les alarmes incendie
- En cas de nécessité, venir en aide aux résidents
- Tenue des registres des incidents (transports en centre hospitalier...)

**3 - Appliquer les règles de fonctionnement :**

- Veiller au bon respect du règlement intérieur
- Sensibiliser les résidents sur les comportements à avoir conformément aux règlements intérieurs
- Détecter des comportements ou actes pouvant affecter la sécurité des personnes
- Appliquer les procédures
- Prévoir des rondes dans les étages, parties communes dès la prise de service
- Veiller à consigner les incidents, les interventions dans les cahiers de liaison avec les responsables des structures

## HORAIRES :

Remplacement du gardien titulaire sur les Résidences Autonomie et la Résidence Sociale pour repos, congés ou maladie :

- Semaine : de 18h00 à 7h00
- Week-end : du samedi 7h00 au lundi 7h00
- Long week-end : du vendredi 18h00 au lundi 7h00
- Jours Fériés : de 7h00 au lendemain 7h00
- Travaille les fêtes de fin d'année : soit Noël, soit Nouvel An, par roulement.

## CAPACITES ET COMPETENCES :

- Grande disponibilité, adaptation aux événements,
- Très bon relationnel,
- Rigueur,
- Discrétion,
- Savoir réagir avec calme et diplomatie,
- Esprit d'initiative.

## PARTICULARITES DU POSTE :

- Avantages : repas midi et soir,
- Possibilité de déjeuner soit dans le logement de fonction, soit en salle de restauration, soit avec le personnel après le service,
- Sensibilisation aux risques incendies, extincteurs.

## DELAIS POUR POSTULER :

- avant le 20 août 2021 ; poste à pourvoir dans les meilleurs délais
- Réponse manuscrite + CV détaillé + copie(s) diplôme(s) + CNI (recto verso) ou carte de séjour + Carte Vitale (ou attestation) sont à adresser à :

MONSIEUR LE MAIRE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES  
DEPUTE HONORAIRE  
D.R.H.  
B.P. n° 97  
83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX



Pour le Député-Honoraire  
Maire de Six-Fours-les-Plages  
Vice-Président de la Métropole T.P.M.  
Et par délégation,  
Le Vice-Président du CCAS

Patrick PEREZ

A handwritten signature in blue ink that reads 'Patrick PEREZ'.